

**Département**  
Meurthe et Moselle  
**Arrondissement**  
Nancy  
**Canton**  
Nomeny

**COMMUNE DE ARRAYE ET HAN**

**PROCÈS VERBAL**  
**des**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la séance ordinaire du**  
**mercredi 2 novembre 2016**

L'an deux mil seize, le deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye et Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe ARNOULD, Maire

**Nombre de Conseillers**

En exercice	10
Présents	08
Votants	09

**Convocation établie**  
le 28 octobre 2016

**Délibération affichée**  
le 4 novembre 2016

**étaient présents** : Mmes DENJEAN Myriam, SIMON Ginny  
Mrs ARNOULD Philippe, ASTIER Sébastien, BERRY Bernard, CHAMPIGNEUL Claude, ORY Denis, WOLTRAGER Nicolas

**étaient excusés** : Mr LEMOINE Anthony qui a donné pouvoir à Mr ASTIER

**était absent** : Mr GEOFFROY Arnaud

*Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Nicolas WOLTRAGER*

**N° 1 – Signature d'un compromis de vente parcelle Rue du Château**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par la société MIKIT pour l'acquisition des deux dernières parcelles constructibles Rue du Château. Les acheteurs sont Monsieur Julien LOUVIOT et Madame Marine OLIVO qui souhaitent construire une maison de plein pied sur cette parcelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne autorisation au Maire à engager les formalités pour signature d'un compromis de vente des parcelles AB 299 (51 m<sup>2</sup>) et AB 289 (330 m<sup>2</sup>) pour un montant de 26 000 €.

**N° 2 – Renouvellement du contrat de travail de Madame Nadège POIVRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de travail de Madame Nadège POIVRE est arrivé à expiration le 31 août 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, \_\_\_\_\_, décide de renouveler le contrat de travail d'une durée hebdomadaire de 4 heures Madame Nadège POIVRE, par un CDD de deux ans jusqu'au 31 août 2018.

**N° 3 – Indemnité de conseil au comptable**

Le Conseil Municipal,

*Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions,*

*Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,*

*Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,*

Décide avec 6 voix pour et 2 abstentions, de pas accorder d'indemnité de conseil à Monsieur Thierry PENIGAUD, receveur municipal.

Une voix s'est prononcée pour porter l'indemnité de conseil à 100 %.

#### **N° 4 – Indemnisation du gestionnaire du site internet de la commune**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais engagés par Monsieur Serge JULIEN pour la gestion et l'actualisation du site internet de la commune. Le conseil demande à Monsieur le Maire qu'un état précis des dépenses engagées soit établi au vu de procéder au remboursement des frais.

#### **N° 5 – Financement pour le chauffage de l'église**

Monsieur le Maire précise que par délibération du 19 juillet 2016, le conseil municipal a accepté de financer les travaux nécessaires à l'implantation du chauffage de l'église

Suite aux observations présentées par Monsieur PENIGAUD, Trésorier Principal, concernant ces travaux, il convient de rappeler les modalités de cette opération.

L'Association ARC EN SEILLE a acheté le matériel de chauffage mobile d'un montant total de 3 958,72 € et la commune prend à sa charge les travaux d'installation (carottage et électricité). La commune de Ajoncourt s'est engagée à verser à la commune de Arraye et Han une participation à hauteur de 350 €.

Après discussion, le conseil municipal accepte la subvention de 350 € versée par la commune de Ajoncourt et autorise le Maire à régler les factures de travaux.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

#### **N° 6 - Nomination d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur pour effectuer le recensement de la population**

Le prochain recensement des habitants de Arraye et Han doit avoir lieu du 19 janvier au 18 février 2017. A cet effet, il convient de nommer un coordonnateur communal qui devra superviser les opérations de recensement, ainsi qu'un agent recenseur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose qu'un appel à candidature soit fait au niveau de l'ensemble des habitants de la commune pour l'agent recenseur.

Monsieur le Maire produira une note d'information et fera état au conseil municipal des candidatures reçues.

#### **N° 8 – Acceptation de la modification des statuts du SIS de la Seille**

Considérant la délibération 2016/28 du Syndicat Scolaire de la Seille approuvant le changement de siège social et la modification de ses statuts, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du SIS tels qu'ils ont été rédigés.

#### **N° 9 - Adhésion à l'Association des Communes Forestières de Meurthe et Moselle**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse l'adhésion à l'Association des Communes Forestières de Meurthe et Moselle COFOR54, les élus communaux estimant que les ressources forestières de la commune ne justifient pas l'adhésion à cette association.

### **N° 10 - Participation aux frais d'entretien de la sépulture de François NOIREL**

La commune de Létricourt a procédé à la réfection de la sépulture de François NOIREL. Le regroupement scolaire de la zone centre portant le nom de cet instituteur, la commune de Létricourt a souhaité que les communes adhérentes au SIS de la Seille puissent participer aux frais de ces travaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune demande officielle de la part de la commune de Létricourt n'a été faite auprès des conseils municipaux concernés. Aucun devis, aucun descriptif des travaux effectués n'ont été communiqués. Monsieur le Maire regrette également qu'aucun projet pédagogique n'ait accompagné cette démarche.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité la participation aux frais des travaux de réfection et demande à la commune de Létricourt l'annulation du titre exécutoire produit par la Trésorerie de Pont à Mousson.

### **N° 11 - Facturation de la consommation d'eau aux locataires de l'appartement communal à Han Sur Seille**

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment communal de Han Sur Seille n'est occupé que par les locataires de l'appartement communal à l'étage, les locaux scolaires étant libres depuis juillet 2015.

Considérant qu'aucune consommation d'eau autre que celle des locataires n'ayant été relevée et n'ayant constaté aucune fuite dans le réseau, il convient de procéder à la facturation de la consommation d'eau relevée par la SAUR.

Le conseil municipal demande qu'un titre exécutoire à l'attention des locataires Monsieur LAPORTE Yannick et Madame HENRY Estelle soit émis en remboursement de la facture payée par la commune et correspondant à leur consommation d'eau.

Considérant que l'Association Réalise souhaite occuper ponctuellement les anciens locaux de l'école, deux compteurs d'eau distincts seront nouvellement mis à disposition des usagers de ces locaux.

Le conseil municipal demande, à l'unanimité, que les locataires de l'appartement souscrivent directement un abonnement auprès du Syndicat des Eaux.

Le secrétaire de séance :

Le Maire, Mr Philippe ARNOULD,  
Certifie avoir affiché le compte-rendu de cette  
séance le 4 novembre 2016 et transmis au  
contrôle de légalité le 4 novembre 2016

1. Signature d'un compromis de vente parcelle Rue du Château
2. Renouvellement du contrat de travail de Madame Nadège POIVRE
3. Indemnité de conseil au comptable
4. Indemnisation du gestionnaire du site internet de la commune
5. Financement pour le chauffage de l'église
6. Nomination d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur pour effectuer le recensement de la population
7. Proposition concernant la sécurité routière dans le village
8. Acceptation de la modification des statuts du SIS de la Seille
9. Adhésion à l'Association des Communes Forestières de Meurthe et Moselle
10. Participation aux frais d'entretien de la sépulture de François NOIREL
11. Facturation de la consommation d'eau aux locataires de l'appartement communal à Han Sur Seille